

## **Réunion du Conseil Municipal du 16 Octobre 2018 à 20h00**

**Présents** : Messieurs PECHO Jean, VALOIS Éric, LIEURE Patrice, LE CAM Philippe, VERCOUTERE Marc, Mademoiselle CONTY Rosemonde, Madame CORNET Roselyne.

**Absents excusés** : Madame GUILLOT Isabelle, Monsieur MARION Thierry, Monsieur METAIS Joël donne pouvoir à Monsieur PECHO Jean, Monsieur D'HEYGERE Pascal donne pouvoir à Monsieur VALOIS Éric.

**Approbation de la séance du 29 Juin 2018** : La séance du 29 Juin 2018 est approuvée à l'unanimité.

### **Dissolution du Syndicat Intercommunal Assainissement Vallée Aronde et clôture des comptes** :

Dans le cadre de la dissolution du Syndicat Intercommunal Assainissement Vallée Aronde la Commune à délibérer pour accepter la quote part actif passif et le montant de la trésorerie revenant.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour signer la convention de mise à disposition de l'actif et du passif avec la Communauté de Communes du Plateau Picard. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **Transfert des résultats à la Communauté de Communes du Plateau Picard** :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, le transfert des résultats du Syndicat d'assainissement à la Communauté de Communes pour la partie fonctionnement de la somme de 126 414.07€ somme sur laquelle il y a lieu de retrancher la somme de 8 000.00€ somme attribuée antérieurement par le dit Syndicat pour l'aide aux travaux d'assainissement fait par la Commune sur le prolongement du réseau rue de la Gare. La somme **définitive** à transférer est de 118 414.07€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, le transfert des résultats du Syndicat d'assainissement pour la partie investissement de la somme de 5 887.24€.

Une décision modificative de budget est à prévoir pour réaliser les écritures nécessaires, soit :

Dépenses de fonctionnement article 678 + 118 414.07€

Recettes de fonctionnement article 002 + 126 414.07€

Dépenses investissement article 1068 + 5.887.24€

Recettes investissement article 001 + 5.887.24€

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise cette décision modificative.

**Travaux mairie pour l'accessibilité PMR et réaménagement des locaux** : Les travaux de la mairie sont fini, Monsieur le Maire propose de réaménager les locaux samedi 20 octobre.

**Travaux HLM** : L'entreprise qui assurait le gros œuvre des logements s'est désistée. La SA HLM a relancé un nouvel appel d'offre.

### **Délégué protection des données tarif mutualisé au sein de la Communauté de Communes** :

La Communauté de Communes propose une offre tarifaire pour la mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPO) mutualisé pour la mise en place du Règlement Général Protection des Données par la Société Data Vigi Protection. Pour 250 à 499 habitants le tarif est de 27.00€ H.T mensuel et de 17.19€ H.T mensuel remisé. Les réponses des communes ont permis de franchir le cap des 80% qui assure le tarif remisé. La société doit envoyer directement les offres et en conséquence une réunion collective sera organisée pour poser les objectifs et la méthode.

**Bilan 13 et 14 Juillet :** 5016.49 € dépenses 1497.00€ recettes  
Pour mémoire bilan 2017 : 4744.77€ dépenses 1878.79€ recettes

**Soirée beaujolais nouveau** : Beaujolais nouveau le 16 Novembre 2018, 8€ par personne.

**Cérémonie du 11 novembre** : Rendez- vous Place de la Mairie accompagné par l'Amicale d'Estrées St Denis à 14 heures 15. Participation d'une chanteuse pour commémoration du centenaire, moyennant un défraiement de 150,00€.

**RPC financement et travaux en cours** : La pose de la première pierre a été effectuée, les chiffres ont été annoncés lors de la réception, il en résulte une participation de 30% pour les communes, et 70% de subvention accordée.

**Questions diverses** : Les modalités de gestion des listes électorales 2019 prévoit la mise en place d'une commission de contrôle. Dans les communes de moins de 1 000 habitants la commission de contrôle est composée d'un conseiller municipal de la commune, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance. Le Conseil Municipal désigne Mr LIEURE Patrice du Conseil Municipal.

Dossier TAHON la commune a reçu une relance du notaire qui demande si celle-ci est intéressée pour l'acquisition, le Conseil Municipal ne souhaite pas acquérir ce bien.

Monsieur le Maire a reçu un message du Président du Sprinter club de Rochy Condé qui envisage d'organiser un championnat de Picardie cyclisme Route UFOLEP le dimanche 23 Juin 2019, et qui demande la mise à disposition d'un local pour la remise des dossards. Le Conseil Municipal autorise cette manifestation.

Séance levée à 22H40.